





**UN ORDRE INFIRMIER
FRANÇAIS, UN RÊVE,
UNE RÉALITÉ, MAIS
AUSSI UN FUTUR**

Philippe Delmas, inf.Ph.D




Ordre et Profession

- Définition d'une profession
 - Occupation déterminée dont on peut tirer ses moyens d'existence (le petit robert, 2004)
 - Langage administratif : travail déterminé, manuel ou intellectuel, effectué pour le compte de son employeur ou son propre compte







Ordre et Profession

- Dans l'histoire du développement des savoirs : triade, droit, théologie et médecine.
 - Formation réservée aux gens de bonne famille
 - Notion de privilège à l'exercice
 - La professionnalisation des soins n'est à ce niveau qu'une entreprise individuelle







Ordre et Profession

- Apport de la Sociologie des sciences :
 - Critères bien déterminés pour définir une profession.
 - Profession désigne un ensemble de personnes, ayant une formation longue (universitaire) pour acquérir des compétences et des habiletés qui caractérisent une expertise particulière.





Ordre et Profession

- Apport de la Sociologie des sciences.
 - Notion de contrat social avec la population (je rends un service unique en contrepartie de salaires, d'une formation et du pouvoir).
 - Je m'engage en tant que profession à contrôler ses membres de façon à ce qu'ils ne désorganisent pas les institutions dans lesquelles ils oeuvrent (Etzioni, 1969).





Ordre et Profession

- Le contrôle s'exerce par un Ordre professionnel qui définit :
 - Les conditions d'accès à la profession
 - Le code de déontologie
 - Les responsabilités d'exercice

Ordre et Profession

- **Registered Nurses Association of British Columbia (2000)**
 - les professionnels sont responsables de leurs actes auprès du public
 - La pratique est basée sur un corps de connaissances spécialisées et spécifiques
 - Les professionnels sont soumis à un code d'éthique
 - Les professionnels offrent un service aux usagers
 - Une profession s'autorégule

Ordre et profession

- La création d'un Ordre suppose :
 - Des pratiques de soins bien codifiées avec actualisation des connaissances
 - Une autonomie dans leur pratique et pensée
 - Un savoir propre basé sur la recherche
 - L'exercice d'un leadership
 - Une formation universitaire de haut niveau et distincte
 - Une visibilité des soins infirmiers






Une histoire française de soumission au corps médical

- La Troisième République ou l'avènement du pouvoir médical
 - La révolution dans les savoirs
 - Le principe de laïcité
 - L'avènement des grandes écoles
 - La laïcité des hôpitaux : la mainmise du pouvoir médical.







Une histoire française de soumission au corps médical

- Les formations de Bourneville, propre aux hôpitaux de Paris
 - L'esprit de la formation
 - Les conditions de vie
 - D'autres voies possibles (Chaptal, Hamilton)

«L'esprit général qui doit dominer tous les actes de l'infirmière est un esprit de subordination absolue aux ordres du médecin». Bourneville






Une histoire française : un long combat avec beaucoup d'échecs

- Un combat long de 80 ans (Chaptal, 1922)
- Première association nationale (1924) : l'ANFIIDE (Association Nationale Française des Infirmières, Infirmiers et Etudiantes)
- Cette association fut reconnue d'utilité publique et assiste à tous les congrès internationaux






Une histoire française : un long combat avec beaucoup d'échecs

- Multiplication des associations à partir de 1950 en fonction des pathologies et non plus des soins infirmiers
- Première proposition en 1962 d'un code de déontologie par l'ANFIIDE
- Première tentative de rassemblement en 1971 : le CIPLE. Il avait pour but de préparer les réunions du CSPPM.
- Première proposition officielle d'un code de déontologie : 1971 puis 1976, 1977.
- Transformation du CIPLE en UNASSIF (1987) que nous connaissons aujourd'hui.






Une histoire française : un long combat avec beaucoup d'échecs

- D'autres tentatives virent le jour
 - UIF (Union Nationale Infirmière) : structure syndicale
 - CIF (Comité Infirmier Français) pour une représentativité internationale

De nouveau, des échecs par manque de représentativité malgré de grands espoirs






Une histoire française : un long combat avec beaucoup d'échecs

- Quelques facteurs explicatifs
 - Des objectifs différents des associations
 - Le peu de représentativité
 - Des implications différentes
 - Le pouvoir, le mal nécessaire
 - Le manque de conscience politique






Une histoire française : un long combat avec beaucoup d'échecs

- Des mouvements, des coups d'éclat
 - Deux grands mouvements : 1988, 1991
 - Les revendications : les salaires, les conditions de travail (on se trompe de cible)
 - Mouvements de masse éphémère, récupérés par les syndicats
 - Naissance de la coordination infirmière pour canaliser ces mouvements : sans succès
 - Difficulté de tenir dans la durée (notion de soumission)






Une histoire française : un long combat avec beaucoup d'échecs

- Autres temps forts :
 - Tentatives de congrès en commun comme en 1982 (7 associations)
 - En 2000, réunion de 50 associations au Palais du Luxembourg pour un congrès commun :
 - « Cohérence dans les soins infirmiers au bénéfice des usagers : pour quel consensus professionnel ? ».




Une histoire française : un long combat avec beaucoup d'échecs

- Les choses s'accélérent vers 2002 :
 - Création du GIPSI (Groupe d'Intérêt Professionnel en Soins Infirmiers) regroupant 7 associations
 - Création du collectif infirmier pour l'Ordre infirmier devenant APOIIF



Une histoire française : un long combat avec beaucoup d'échecs

- Apparition de plate-forme de discussion entre les deux regroupements
- Communication commune au sein des instances
- Visibilité plus importante au niveau du Salon mais aussi de la Presse



Une histoire française : un long combat avec beaucoup d'échecs

- Renfort d'intellectuels de la profession avec le carnet d'adresse international
- Renfort des liens avec le Québec et la FEPI
- Un contexte politique favorable.



Enfin la loi

- Projet de loi Briot promulgué le 21 décembre 2006
- Décret d'application du 13 avril 2007 qui mentionne surtout la mise en œuvre et les élections

UN ORDRE POUR QUI ET POURQUOI ?



L'ORDRE
et sa construction française

- les Ordres professionnels sont des personnes morales de droit privé (personnel, patrimoine, gestion financière...), chargées d'une mission de service public.
- Doit garantir une bonne qualité des services de la part des professionnels (différent du syndicat, principe de représentation aux tables de négociations salariales,



L'ORDRE
et sa construction française

- Trois niveaux de conseils :
 - National (contrôle les deux autres strates, fonction de représentation nationale et internationale)
 - Régional (représentativité dans la région, coordonne les conseils départementaux)
 - Départemental (représentation et commission des litiges)



L'ORDRE
et sa construction française

- Élection tous les quatre ans
- Pourcentage majoritaire du secteur public
- Le Conseil National sera composé de 52 membres qui éliront la Présidence.
- Suffrage direct pour tous les échelons



L'ORDRE
et sa construction française

- Ses attributs administratifs :
 - Rédaction du code de déontologie
L'article L. 4312-1 al. 3 CSP dispose « Les dispositions de ce code concernent les droits et devoirs déontologiques et éthiques des infirmiers dans leurs rapports avec les membres de la profession, avec les patients et avec les membres des autres professions de santé »
 - La déontologie est donc avant tout une morale permettant d'éviter d'avoir recours au droit (vision positive)






L'ORDRE
et sa construction française

- Ses attributs administratifs
 - Prise de position sur les sujets touchant de près ou de loin l'exercice professionnel (euthanasie, secret professionnel, ...)
- Ses attributions administratives à portée individuelle
 - Inscription au tableau de l'Ordre (études épidémiologiques)






L'ORDRE
et sa construction française

- Attribution disciplinaire
 - Notion de sanction disciplinaire émise au niveau régional, à la suite de faute, abus ou fraude
 - Niveau de la sanction : l'avertissement, le blâme (avec ou sans publication), l'interdiction temporaire d'exercer (avec ou sans sursis) qui sera au maximum de trois ans, la radiation du tableau de l'Ordre.







L'ORDRE
et sa construction française





- **La notion de faute**
Cela peut être une faute commise à l'occasion de l'exercice de la profession, mais également un comportement qui serait contraire à l'éthique professionnelle, ou un acte qui serait de nature à déconsidérer la profession
- Il existe un lien avec les assurances maladies pour les infirmières libérales






Un Ordre pour la promotion de la profession

- Quelques thèmes porteurs :
 - La réglementation professionnelle et les enjeux de la mondialisation
 - La promotion des savoirs infirmiers
 - La visibilité de la profession
 - L'intégration dans la communauté internationale et européenne : les Accords de Bologne

Un Ordre pour la promotion de la profession

- La réglementation professionnelle et les enjeux de la mondialisation
 - Une pratique codifiée pour permettre le meilleur soin dans n'importe quel territoire français (rédaction d'un codex)
 - L'obligation de formation continue tout au long de la vie
 - Un code de déontologie qui va s'appuyer sur les règles professionnelles mais aussi sur le code européen.






Un Ordre pour la promotion de la profession





- La réglementation professionnelle et les enjeux de la mondialisation
 - Pénurie des infirmières dans les pays du NORD, forte immigration de l'EST et du SUD
 - Différences de contenus et de pratiques, d'où dangers
 - La réglementation avec une perspective d'intégration devra promouvoir les bonnes pratiques et les imposer. Il en est de même pour la déontologie
 - De même, des cursus de formation d'adaptation à l'emploi devront être proposés
 - Relation très étroite entre l'ordre et la formation initiale et continue des infirmières. En effet, grande disparité de formation entre les pays






Un Ordre pour la promotion de la profession

- La promotion des savoirs infirmiers.
 - L'ordre induit la réflexion autour des soins infirmiers
 - Sa définition
 - Ses contours
 - Ses concepts clés
 - Ses domaines de recherche
 - La reconnaissance de ses penseurs

Un Ordre pour la promotion de la profession

- La promotion des savoirs infirmiers
 - Élabore une revue professionnelle et de recherche
 - Organise des congrès nationaux et internationaux sur les savoirs
 - Participe au rehaussement de la formation (LMD)
 - Est un élément essentiel à la professionnalisation et à la mise en place de la discipline infirmière






Un Ordre pour la promotion de la profession

- Quelques mots de la discipline.
 - Une discipline se caractérise par des objets (savoirs), des méthodes, des problèmes spécifiques qui lui confèrent une autorité intellectuelle (Dallaire et Blondeau, 2002)
 - La formation universitaire est indispensable pour alimenter la discipline de nouveaux savoirs
 - L'ordre infirmier doit faciliter l'opérationnalité de ses nouveaux savoirs dans la pratique clinique






Un Ordre pour la promotion de la profession





- Un ordre pour la visibilité professionnelle
 - Organisation de prix : sur par exemple, l'innovation clinique
 - Organisation et animation de la semaine de l'infirmière (anniversaire de Florence Nightingale)
 - Participation à toutes les manifestations et débats sur la santé
 - Médiation des actions des infirmières envers la population
 - Écriture d'articles dans les médias sur des travaux d'envergures
 - Organisation des congrès professionnels mais aussi interprofessionnels
 - Image publique de la présidence
 - Politique de communication stratégique (il faut se souvenir que nous représentons le corps professionnel le plus important)







Un Ordre pour la promotion de la profession

- L'intégration dans la communauté internationale et européenne : les Accords de Bologne
 - Membre de droit du CII : représentation par l'ANFIIDE
 - Membre volontaire du FEPI qui est l'organe regroupant les ordres européens.
 - ✓ Le dossier brûlant : la formation universitaire des infirmières ou la conformité aux Accords de Bologne









LES ACCORDS DE BOLOGNE

- Le rapport ATTALI (1997) « pour un modèle d'enseignement supérieur européen » fut le déclencheur
- En mai 1998 : réunion de quatre ministres de l'éducation à Paris pour signer une déclaration commune sur l'architecture d'un enseignement supérieur européen
- Juin 1999 : signature des 29 pays européens des Accords de Bologne (Italie)



LES ACCORDS DE BOLOGNE

- Six lignes directrices :
 - Diplômes facilement lisibles et comparables
 - Structures des études basées sur trois cycles (bachelier-master-doctorat)
 - Transfert et accumulation de crédit ECTS (Européen Credit Transfert System)




LES ACCORDS DE BOLOGNE








- Six lignes directrices
 - Mobilité des étudiants, des professeurs et des chercheurs
 - Agence de l'Assurance Qualité
 - Dimension européenne de l'enseignement supérieur
- Accord de Prague (2001)
 - Rajout de l'apprentissage et la formation tout au long de la vie (lifelong learning)
 - Promotion et attractivité européenne



LES ACCORDS DE BOLOGNE

- La réunion de Berlin (2003).
 - 45 pays adhèrent à ce processus qui doit se mettre en place d'ici 2010.
 - Intégration de la recherche dans le processus de Bologne
 - Développement de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie



LES ACCORDS DE BOLOGNE





- Réunion de Bergen :
 - Intensification des synergies entre enseignement supérieur et recherche
 - Structuration des études doctorales
 - Intensification de l'approche sociale : le savoir à la portée de tous






LES ACCORDS DE BOLOGNE





- D'autres processus existent (stratégies de Lisbonne) cependant les pays se rejoignent pour favoriser :
 - La mobilité
 - La compétitivité
 - L'attractivité
 - L'employabilité
- Une meilleure lisibilité et visibilité des diplômes tout en favorisant :
 - La recherche
 - L'innovation






L'Ordre infirmier au centre des Accords de Bologne

- Formidable moteur de développement mais aussi de questionnement pour les soins infirmiers
 - Penser à une formation française ou européenne
 - Quels sont les modules de formation incontournable pour toutes les infirmières et plus largement les standards de formation ?
 - Quelles sont les compétences attendues pour être une infirmière ?
 - Quels sont les programmes de masters à proposer ?
 - Quels seront les modes de validation ?
 - Qui assurera les enseignements ?
 - Que seront les structures (IFSI, facultés, ou autres) ?
 - Quels profils de carrière pour les chercheurs ?
 - Quelle promotion pour le doctorat en Sciences Infirmières ?
- **DE GRANDS DEFIS EN PEU DE TEMPS (2010)**

CONCLUSION

- Vision positive de l'ordre et non pas syndicaliste
- Un ordre : la règle mais aussi la défense
- Un ordre : une visibilité, une existence
- Un ordre : une fierté d'être infirmier ou infirmière